

ENTREPRISES EN TRANSITION VERS LA DURABILITÉ!

Réduisez votre consommation
énergétique et adoptez une
mobilité responsable!

Dans le cadre de son
Plan climat **Nyon s'engage**,
la Ville de Nyon accompagne
les entreprises nyonnaises dans
leurs démarches pour améliorer
leur efficacité énergétique,
favoriser une mobilité durable
et promouvoir la biodiversité.

Renseignez-vous sur les
conditions d'octroi de
subventions directement sur
nyon.ch/entreprises-durables
et contribuez à la transition
écologique.

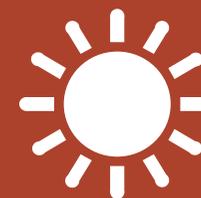
Des questions ?
Contactez-nous!

Administration générale
Économie
Place du Château 3
CP 1112
1260 Nyon
Tel. +41 22 316 40 09
economie@nyon.ch

Toutes les informations sur:
nyon.ch/entreprises-durables



SUBVENTIONS POUR LES ENTREPRISES



nyon.ch/entreprises-durables

ECONOMIE D'ÉNERGIE

Subvention pour la réparation d'un appareil électroménager

Subvention pour un changement d'un appareil électroménager

Subvention pour un cours ou une formation continue en énergie

MOBILITÉ

Aide financière pour l'achat de vélos (*mécanique, électrique ou spécial*)

Aide financière pour l'achat d'abonnements de transports publics

Aide financière pour l'achat d'abonnements Mobility

Subvention pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

Subvention pour des audits énergétiques CECB Plus

Subventions des programmes d'optimisation energy Advanced

Subvention pour isolation thermique (*complément à la subvention cantonale*)

Subvention pour une rénovation Minergie-P et/ou -ECO (*complément à la subvention cantonale*)

Subvention pour une rénovation complète avec CECB (*complément à la subvention cantonale*)

BIODIVERSITÉ

Subventions en faveur de la biodiversité

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Subvention pour une installation des couplages chaleur-force

Subvention pour l'installation de capteurs solaires photovoltaïques

Subvention pour l'installation de capteurs solaires thermiques (*complément à la subvention cantonale*)

Subvention pour l'installation de pompes à chaleur (*complément à la subvention cantonale*)

Subvention pour se raccorder à un réseau de chauffage (*complément à la subvention cantonale*)



Toutes nos subventions sont soumises à conditions
État au 11 juin 2024